

RAPPORT DE LA TABLE RONDE : LES JUGES ET LES OPÉRATIONS DE PAIX

9 mars 2001

Ottawa

Le 9 mars 2001, le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère, en partenariat avec M^{me} le juge Ellen Macdonald, a réuni des juges et des représentants du gouvernement et d'ONG pour examiner la participation des juges aux opérations de paix. La table ronde se fondait sur une discussion antérieure plus vaste du « déploiement d'experts dans les opérations internationales de paix » (12 septembre 2000) ainsi que sur les travaux du juge Macdonald en faveur d'une action internationale plus systématique des juges canadiens. Les participants comprenaient les honorables juges Peter Howden, Derek Guthrie et Ross Goodwin, ainsi qu'Adèle Berthiaume (ministère de la Justice), Diane Elkas (Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale), Debbie Bernard (CANADEM) et Patrick Ulrich (Direction de la sécurité régionale et du maintien de la paix, MAECI). Steven Lee (Centre canadien pour le développement de la politique étrangère) présidait la réunion.

Le rapport de la table ronde comprend trois parties :

1. **Contexte et défis** – Raisons pour lesquelles les juges canadiens devraient se préoccuper davantage de ce qui se passe à l'étranger et principaux défis.
2. **Création d'un cadre** – Conditions à remplir pour systématiser l'action des juges canadiens à l'étranger.
3. **Prochaines étapes** – Mesures nécessaires pour lancer l'initiative.

1. Contexte et défis

Au cours de la table ronde sur *Le déploiement d'experts dans les opérations internationales de paix* (12 septembre 2000), les participants ont appuyé l'idée que la justice est l'un des domaines où l'expertise canadienne peut être utile aux opérations de paix. D'après le rapport de la table ronde :

Les participants ont en général convenu que le (ré)établissement de la primauté du droit est un élément clé de la consolidation de la paix. La mise en place de structures juridiques et judiciaires équitables et fonctionnelles, l'adoption de mesures qui renforcent la confiance dans l'administration de la justice, etc. sont considérées comme des éléments essentiels de l'édification d'une démocratie. Les Canadiens sont bien placés pour aider les autres parce que leurs systèmes juridiques et judiciaires ont une grande réputation l'étranger. De plus, les

18121886